

Nancy, le 02 mai 2019

Les Centres Hospitaliers d'Épinal et de Remiremont s'engagent avec la signature du tome I du contrat de performance et poursuivent le travail sur le projet médical commun entre les deux établissements.

Vendredi 26 avril 2019, le comité de pilotage a acté la signature du tome I du contrat de performance, portant sur des mesures de réorganisation immédiates. Veillant à une meilleure mobilisation des ressources et des compétences, il s'attache à améliorer les organisations. Les axes identifiés marquent une première étape d'évolution qui permettra d'améliorer la gestion financière et la capacité d'investissement des établissements.

En effet, avec des niveaux de déficit prévisionnels importants, 6,2 millions d'euros pour le CH d'Épinal et 3,3 millions d'euros pour le CH de Remiremont en 2019, les établissements présentent des situations financières qui contraignent leur capacité d'investissement, mettent en difficulté leur fonctionnement quotidien, et sont susceptibles de mettre en cause à plus ou moins brève échéance, une partie de l'offre de soins sur le territoire.

La réflexion doit désormais porter sur la structuration de l'offre de soins à plus grande échelle dans une logique de filières, de gradation des soins notamment en lien avec la structure de recours (CHRU de Nancy) et la coopération à engager avec l'offre hospitalière privée.

Cette prochaine étape de travail est particulièrement sensible et délicate. Elle impose une forte mobilisation de l'ensemble des professionnels de ces établissements.

Ce travail devra être conduit sur la base des lignes directrices suivantes :

- **Le maintien d'une offre de soins** en médecine, chirurgie et obstétrique à Remiremont et à Épinal, de qualité et respectant les normes définies pour certaines activités ;
- **La mise en œuvre rapide du virage ambulatoire** afin d'atteindre globalement 70 % des actes techniques en ambulatoire sur le territoire d'ici 2022, conformément aux orientations nationales. Proposer des prises en charge ambulatoires, c'est prendre en compte les progrès médicaux récents et à venir, et répondre aux souhaits des patients de se faire soigner en une journée et de rentrer chez eux le soir même ;
- **La promotion d'équipes de territoire**, mutualisant les équipes des deux établissements, nécessitant un travail commun afin de favoriser, à Épinal et à Remiremont l'accès au plus grand nombre d'expertises et permettre d'organiser des parcours de prises en charge efficaces.

Ce projet doit s'appuyer sur les conclusions de la mission de médiation de Monsieur François Vannson, Président du Conseil Départemental, qui ont été présentées au comité de pilotage. Cette mission se poursuit dans les 4 semaines qui viennent sur le sujet de l'organisation territoriale des équipes médicales en matière de chirurgie. En effet, des points de désaccord ont été mis en évidence lors du dernier COPIL et il convient donc de poursuivre les discussions pour aboutir à un projet partagé.

Une présentation de ce projet de tome II du contrat de performance est attendue pour l'été.

Contact presse

Laura Philis
ars-grandest-presse@ars.sante.fr